

Chapitre 72

FONTE, FER ET ACIER

Notes.

1. Dans ce Chapitre et, pour ce qui est des lettres d), e) et f) de la présente Note, dans la Nomenclature, on considère comme :

a) **Fontes brutes**

les alliages fer-carbone ne se prêtant pratiquement pas à la déformation plastique, contenant en poids plus de 2 % de carbone et pouvant contenir en poids un ou plusieurs autres éléments dans les proportions suivantes :

- 10 % ou moins de chrome
- 6 % ou moins de manganèse
- 3 % ou moins de phosphore
- 8 % ou moins de silicium
- 10 % ou moins, au total, d'autres éléments.

b) **Fontes spiegel**

les alliages fer-carbone contenant en poids plus de 6 % mais pas plus de 30 % de manganèse et répondant, en ce qui concerne les autres caractéristiques, à la définition de la Note 1 a).

c) **Ferro-alliages**

les alliages sous formes de gueuses, saumons, masses ou formes primaires similaires, sous formes obtenues par le procédé de la coulée continue ou en grenailles ou en poudre, même agglomérés, communément utilisés soit comme produits d'apport dans la préparation d'autres alliages, soit comme désoxydants, désulfurants ou à des usages similaires dans la sidérurgie et ne se prêtant généralement pas à la déformation plastique, contenant en poids 4 % ou plus de fer et un ou plusieurs éléments dans les proportions suivantes :

- plus de 10 % de chrome
- plus de 30 % de manganèse
- plus de 3 % de phosphore
- plus de 8 % de silicium
- plus de 10 % au total d'autres éléments, à l'exclusion du carbone, le pourcentage de cuivre ne pouvant toutefois excéder 10 %.

d) **Aciers**

les matières ferreuses autres que celles du n° 72.03 qui, à l'exception de certains types d'aciers produits sous forme de pièces moulées, se prêtent à la déformation plastique et contiennent en poids 2 % ou moins de carbone. Toutefois, les aciers au chrome peuvent présenter une teneur en carbone plus élevée.

e) **Aciers inoxydables**

les aciers alliés contenant en poids 1,2 % ou moins de carbone et 10,5 % ou plus de chrome, avec ou sans autres éléments.

f) **Autres aciers alliés**

les aciers ne répondant pas à la définition des aciers inoxydables et contenant en poids un ou plusieurs des éléments ci-après dans les proportions suivantes :

- 0,3 % ou plus d'aluminium
- 0,0008 % ou plus de bore
- 0,3 % ou plus de chrome
- 0,3 % ou plus de cobalt

- 0,4 % ou plus de cuivre
- 0,4 % ou plus de plomb
- 1,65 % ou plus de manganèse
- 0,08 % ou plus de molybdène
- 0,3 % ou plus de nickel
- 0,06 % ou plus de niobium
- 0,6 % ou plus de silicium
- 0,05 % ou plus de titane
- 0,3 % ou plus de tungstène (wolfram)
- 0,1 % ou plus de vanadium
- 0,05 % ou plus de zirconium
- 0,1 % ou plus d'autres éléments (sauf le soufre, le phosphore, le carbone et l'azote) pris individuellement.

g) Déchets lingotés en fer ou en acier

les produits grossièrement coulés sous forme de lingots sans masselottes ou de saumons, présentant de profonds défauts de surface et ne répondant pas, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages.

h) Grenailles

les produits qui passent à travers un tamis d'une ouverture de maille de 1 mm dans une proportion inférieure à 90 % en poids et à travers un tamis d'une ouverture de maille de 5 mm dans une proportion égale ou supérieure à 90 % en poids.

ij) Demi-produits

les produits de section pleine obtenus par coulée continue, même ayant subi un laminage à chaud grossier; et les autres produits de section pleine ayant simplement subi un laminage à chaud grossier ou simplement dégrossis par forgeage ou par martelage, y compris les ébauches pour profilés.

Ces produits ne sont pas présentés enroulés.

k) Produits laminés plats

les produits laminés de section transversale pleine rectangulaire ne répondant pas à la définition précisée à la Note ij) ci-dessus,

- enroulés en spires superposées, ou
- non enroulés, d'une largeur au moins égale à dix fois l'épaisseur si celle-ci est inférieure à 4,75 mm ou d'une largeur excédant 150 mm si l'épaisseur est de 4,75 mm ou plus sans toutefois excéder la moitié de la largeur.

Restent classés comme produits laminés plats les produits de l'espèce présentant des motifs en relief provenant directement du laminage (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes, par exemple) ainsi que ceux perforés, ondulés, polis, pourvu que ces ouvraisons n'aient pas pour effet de leur conférer le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Les produits laminés plats de forme autre que carrée ou rectangulaire et de toute dimension sont à classer comme produits d'une largeur de 600 mm ou plus pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

l) Fil machine

les produits laminés à chaud, enroulés en spires non rangées (en couronnes), dont la section transversale pleine est en forme de cercle, de segment circulaire, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle ou autre polygone convexe (y compris les *cercles aplatis* et les *rectangles modifiés*, dont deux côtés opposés sont en forme d'arcs de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Ces produits peuvent comporter des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage (aciers d'armature pour béton).

m) Barres

les produits ne répondant pas à l'une quelconque des définitions précisées aux lettres ij), k) ou l) ci-dessus ni à la définition des fils et dont la section transversale pleine et constante est en forme de cercle, de segment circulaire, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle ou autre polygone convexe (y compris les *cercles aplatis* et les *rectangles modifiés*, dont deux côtés opposés sont en forme d'arcs de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Ces produits peuvent :

- comporter des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage (barres d'armature pour béton);
- avoir subi une torsion après laminage.

n) Profilés

les produits d'une section transversale pleine et constante, ne répondant pas à l'une quelconque des définitions précisées aux lettres ij), k), l) ou m) ci-dessus ni à la définition des fils.

Le Chapitre 72 ne comprend pas les produits des n^{os} 73.01 ou 73.02.

o) Fils

les produits obtenus à froid, enroulés, ayant une section transversale de forme quelconque pleine et constante et ne répondant pas à la définition des produits laminés plats.

p) Barres creuses pour le forage

les barres à section de forme quelconque, propres à la fabrication des fleurets, et dont la plus grande dimension extérieure de la coupe transversale, excédant 15 mm mais n'excédant pas 52 mm, est au moins le double de la plus grande dimension intérieure (creux). Les barres creuses en fer ou en acier ne répondant pas à cette définition relèvent du n^o 73.04.

2. Les métaux ferreux plaqués d'un métal ferreux de qualité différente suivent le régime du métal ferreux prédominant en poids.
3. Les produits en fer ou en acier obtenus par électrolyse, par coulée sous pression ou par frittage sont classés selon leur forme, leur composition et leur aspect dans les positions afférentes aux produits analogues laminés à chaud.

Notes de sous-positions.

1. Dans ce Chapitre, on entend par :

a) Fontes brutes alliées

les fontes brutes contenant un ou plusieurs des éléments suivants dans les proportions en poids ci-indiquées :

- plus de 0,2 % de chrome
- plus de 0,3 % de cuivre
- plus de 0,3 % de nickel
- plus de 0,1 % de n'importe lequel des éléments suivants : aluminium, molybdène, titane, tungstène (wolfram), vanadium.

b) Aciers non alliés de décolletage

les aciers non alliés contenant un ou plusieurs des éléments suivants dans les proportions en poids ci-indiquées :

- 0,08 % ou plus de soufre
- 0,1 % ou plus de plomb
- plus de 0,05 % de sélénium
- plus de 0,01 % de tellure
- plus de 0,05 % de bismuth.

c) Aciers au silicium dits « magnétiques »

les aciers contenant en poids au moins 0,6 % mais pas plus de 6 % de silicium et pas plus de 0,08 % de carbone, et pouvant contenir en poids 1 % ou moins d'aluminium, à l'exclusion de tout autre élément dans une proportion ayant pour effet de leur conférer le caractère d'autres aciers alliés.

d) Aciers à coupe rapide

les aciers alliés contenant, avec ou sans autres éléments, au moins deux des trois éléments suivants : molybdène, tungstène et vanadium avec une teneur totale en poids égale ou supérieure à 7 % pour ces éléments considérés ensemble, et contenant 0,6 % ou plus de carbone et de 3 à 6 % de chrome.

e) Aciers silico-manganeux

les aciers contenant en poids :

- pas plus de 0,7 % de carbone,
- 0,5 % ou plus mais pas plus de 1,9 % de manganèse, et
- 0,6 % ou plus mais pas plus de 2,3 % de silicium, à l'exclusion de tout autre élément dans une proportion ayant pour effet de leur conférer le caractère d'autres aciers alliés.

2. Le classement des ferro-alliages dans les sous-positions du n° 72.02 obéit à la règle ci-après :

Un ferro-alliage est considéré comme binaire et classé dans la sous-position appropriée (si elle existe) lorsqu'un seul des éléments d'alliage présente une teneur excédant le pourcentage minimal stipulé dans la Note 1 c) du Chapitre. Par analogie, il est considéré respectivement comme ternaire ou quaternaire lorsque deux ou trois des éléments d'alliage ont des teneurs excédant les pourcentages minimaux indiqués dans ladite Note.

Pour l'application de cette règle, les éléments non spécifiquement cités dans la Note 1 c) du Chapitre et couverts par les termes *autres éléments* doivent toutefois présenter chacun une teneur excédant 10 % en poids.

Notes statistiques. (N.B. Cette note ne fait pas partie de la législation du *Tarif des douanes*.)

1. Pour les besoins statistiques des n°s de sous-positions 7222.11, 7222.19, 7222.20 et 7222.30, l'expression acier *allié à teneur élevée de nickel* est considérée comme étant de l'acier allié de nickel contenant en poids 24 % ou plus de nickel.

2. Pour les besoins statistiques de ce Chapitre, l'expression « de qualité pour pneus » désigne une tige mesurant 5,0 mm ou plus mais n'excédant pas 6,0 mm de diamètre de la coupe transversale, avec une décarburation partielle moyenne n'excédant pas 70 micromètres de profondeur (maximum 200 micromètres); n'ayant pas d'inclusions indéformables, avec une épaisseur (mesurée perpendiculairement à la direction de laminage) excédant 20 micromètres; et, contenant en poids les éléments suivants en proportion :

- 0,68 % ou plus de carbone,
- moins de 0,01 % d'aluminium,
- 0,04 % ou moins, en poids total, de phosphore et soufre,
- 0,008 % ou moins de nitrogène, et
- 0,55 % ou moins, en poids total, de cuivre, nickel et chrome.

3. Pour les besoins statistiques de ce Chapitre, l'expression « qualité tête froide (cold heading quality (CHQ)) » désigne une tige convenant au refoulement, au forgeage ou au laminage de fils, à froid, et conforme à la norme ASTM F2282.

4. Pour les besoins statistiques de ce Chapitre, l'expression « qualité pour soudage » désigne une tige mesurant moins de 10 mm de diamètre contenant moins de 0,2 % de carbone, moins de 0,04 % de soufre et moins de 0,04 % de phosphore, convenant à l'étrépage ou au laminage à la taille finale, pour utilisation comme

- fils ou tiges solides pour le soudage, non enduits ou plaqués ou revêtus de cuivre;
- fils ou tiges de noyau pour électrodes enrobées pour le soudage à l'arc métallique, ou
- enveloppe formée d'une électrode de soudage enrobée, convenant à la consommation dans le processus de soudage à l'arc électrique.

5. Pour les besoins statistiques de ce Chapitre, le terme « barre pour l'armature du béton », communément connue comme « rebar », désigne une barre d'acier produite avec déformations

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
I. -PRODUITS DE BASE; PRODUITS PRÉSENTÉS SOUS FORME DE GRENAILLES OU DE POUDRES					
72.01		Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires.			
7201.10.00	00	-Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7201.20.00	00	-Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7201.50.00	00	-Fontes brutes alliées; fontes spiegel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.02		Ferro-alliages.			
		-Ferromanganèse :			
7202.11.00	00	-Contenant en poids plus de 2 % de carbone	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7202.19.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Ferro-silicium :			
7202.21.00	00	-Contenant en poids plus de 55 % de silicium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7202.29.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7202.30.00	00	-Ferro-silico-manganèse	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Ferrocrome :			
7202.41.00	00	-Contenant en poids plus de 4 % de carbone	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		Note: Le bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée est accordé aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires d'un pays assujetti au tarif général.			
7202.49.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		Note: Le bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée est accordé aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires d'un pays assujetti au tarif général.			
7202.50.00	00	-Ferro-silico-chrome	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7202.60.00	00	-Ferronickel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7202.70.00	00	-Ferromolybdène	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7202.80.00	00	-Ferrotungstène et ferro-silico-tungstène	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Autres :			
7202.91.00	00	-Ferrotitane et ferro-silico-titane	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7202.92.00	00	-Ferrovanadium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7202.93.00	00	-Ferroniobium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7202.99.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.03		Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires.			
7203.10.00	00	-Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7203.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
72.04		Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier.			
7204.10.00	00	-Déchets et débris de fonte	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Déchets et débris d'aciers alliés :			
7204.21.00	00	--D'aciers inoxydables	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7204.29.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7204.30.00	00	-Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Autres déchets et débris :			
7204.41.00		--Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	----N° 1 en paquets.....	KGM		
	20	----Autres tournures et frisons.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7204.49.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	----N° 1 coulée de métal lourd.....	KGM		
	20	----N° 2 coulée de métal lourd.....	KGM		
		----Autres :			
	91	-----Produits déchetés.....	KGM		
	99	-----Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7204.50.00	00	-Déchets lingotés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.05		Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier.			
7205.10.00	00	-Grenailles	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Poudres :			
7205.21.00	00	-D'aciers alliés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7205.29.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
II. -FER ET ACIERS NON ALLIÉS					
72.06		Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 72.03.			
7206.10.00	00	-Lingots	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7206.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.07		Demi-produits en fer ou en aciers non alliés.			
		-Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7207.11.00		--De section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>-En fer</i>	KGM		
		---- <i>-En aciers non alliés :</i>			
	21	---- <i>-Billetes</i>	KGM		
	29	---- <i>-Autres</i>	KGM		
7207.12.00	00	--Autres, de section transversale rectangulaire	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7207.19.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>-Ronds</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
7207.20.00		-Contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>-Blooms</i>	KGM		
	20	---- <i>-Billetes</i>	KGM		
	30	---- <i>-Brames, largets ou ronds</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
72.08		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.			
7208.10.00	00	-Enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7208.25.00	00	-D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7208.26.00	00	-D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7208.27.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
-Autres, enroulés, simplement laminés à chaud :					
7208.36.00	00	-D'une épaisseur excédant 10 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7208.37.00		-D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- -D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 525 mm.....	KGM		
		20 ---- -D'une largeur excédant 1 525 mm mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
		50 ---- -D'une largeur excédant 1 830 mm	KGM		
7208.38.00		-D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- -D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 525 mm.....	KGM		
		20 ---- -D'une largeur excédant 1 525 mm mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
		50 ---- -D'une largeur excédant 1 830 mm	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7208.39.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7208.40.00	00	-Non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Autres, non enroulés, simplement laminés à chaud :			
7208.51.00		-D'une épaisseur excédant 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-----Traités à chaud :			
		11 -----Qualité pour l'appareil sous pression, dégazés sous vide	KGM		
		12 -----Qualité pour l'appareil sous pression, non dégazés sous vide	KGM		
		19 -----Autres.....	KGM		
		-----Autres, d'une épaisseur de plus de 10 mm mais n'excédant pas 15,875 mm :			
		21 -----D'une largeur de moins de 1 168,4 mm	KGM		
		22 -----D'une largeur de 1 168,4 mm ou plus mais n'excédant pas 1 879,6 mm	KGM		
		23 -----D'une largeur excédant 1 879,6 mm mais n'excédant pas 2 489,2 mm	KGM		
		24 -----D'une largeur excédant 2 489,2 mm mais n'excédant pas 3 098,8 mm	KGM		
		25 -----D'une largeur excédant 3 098,8 mm	KGM		
		-----Autres, d'une épaisseur de plus de 15,875 mm mais n'excédant pas 25,4 mm :			
		31 -----D'une largeur de moins de 1 168,4 mm	KGM		
		32 -----D'une largeur de 1 168,4 mm ou plus mais n'excédant pas 1 879,6 mm	KGM		
		33 -----D'une largeur excédant 1 879,6 mm mais n'excédant pas 2 489,2 mm	KGM		
		34 -----D'une largeur excédant 2 489,2 mm mais n'excédant pas 3 098,8 mm	KGM		
		35 -----D'une largeur excédant 3 098,8 mm	KGM		
		-----Autres, d'une épaisseur de plus de 25,4 mm mais n'excédant pas 50,8 mm :			
		41 -----D'une largeur de moins de 1 168,4 mm	KGM		
		42 -----D'une largeur de 1 168,4 mm ou plus mais n'excédant pas 1 879,6 mm	KGM		
		43 -----D'une largeur excédant 1 879,6 mm mais n'excédant pas 2 489,2 mm	KGM		
		44 -----D'une largeur excédant 2 489,2 mm mais n'excédant pas 3 098,8 mm	KGM		
		45 -----D'une largeur excédant 3 098,8 mm	KGM		
		-----Autres, d'une épaisseur de plus de 50,8 mm mais n'excédant pas 76,2 mm :			
		51 -----D'une largeur de moins de 1 168,4 mm	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7208.53.00	00	-D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7208.54.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7208.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.09		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.			
		-Enroulés, simplement laminés à froid :			
7209.15.00	00	-D'une épaisseur de 3 mm ou plus	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I	7209.16.00	--D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I		40 ---- -Recuit	KGM		
I		90 ---- -Autres	KGM		
I	7209.17.00	--D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I		40 ---- -Recuit	KGM		
I		90 ---- -Autres	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7209.18.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
-Non enroulés, simplement laminés à froid :					
7209.25.00	00	-D'une épaisseur de 3 mm ou plus	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7209.26.00	00	-D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7209.27.00	00	-D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7209.28.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7209.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.10		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.			
-Étamés :					
7210.11.00	00	-D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7210.12.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7210.20.00	00	-Plombés, y compris le fer terne	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7210.30.00	00	-Zingués électrolytiquement	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Autrement zingués :			
7210.41.00	00	--Ondulés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7210.49.00		--Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		40 ---- -D'une épaisseur inférieure à 0,25 mm.....	KGM		
		50 ---- -D'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais n'excédant pas 0,5 mm	KGM		
		60 ---- -D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM		
		70 ---- -D'une épaisseur excédant 1 mm	KGM		
7210.50.00	00	-Revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Revêtus d'aluminium :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7210.61.00		- -Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -D'une épaisseur de moins de 1,44 mm.....	KGM		
	20	---- -D'une épaisseur de 1,44 mm ou plus.....	KGM		
7210.69.00		- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -D'une épaisseur inférieure à 1,44 mm.....	KGM		
	20	---- -D'une épaisseur de 1,44 mm ou plus.....	KGM		
I	7210.70.00	-Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I		10 ---- -Non revêtus de métal et non plaqués.....	KGM		
I		---- -Zingués :			
I		21 ----- -Électrolytiquement.....	KGM		
I		29 ----- -Autres.....	KGM		
I		90 ----- -Autres.....	KGM		
	7210.90.00	00 -Autres	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	72.11	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus. -Simplement laminés à chaud :			
	7211.13.00	00 - -Laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	7211.14.00	- -Autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- -Non enroulés.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Autres	KGM		
7211.19.00	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	-----Non enroulés	KGM		
	90	-----Autres	KGM		
		-Simplement laminés à froid :			
7211.23.00	00	--Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7211.29.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7211.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.12		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus.			
7212.10.00	00	-Étamés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7212.20.00		-Zingués électrolytiquement		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	-----D'une épaisseur de moins de 0,25 mm	KGM		
	20	-----D'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais n'excédant pas 0,5 mm	KGM		
	30	-----D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM		
	40	-----D'une épaisseur excédant 1 mm	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7212.30.00		-Autrement zingués		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- -D'une épaisseur de moins de 0,25 mm.....	KGM		
		20 ---- -D'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais n'excédant pas 0,5 mm	KGM		
		30 ---- -D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM		
		40 ---- -D'une épaisseur excédant 1 mm.....	KGM		
7212.40.00		-Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- -Non revêtus de métal et non plaqués.....	KGM		
		---- -Zingués :			
		21 ---- -Électrolytiquement.....	KGM		
		29 ---- -Autres.....	KGM		
		90 ---- -Autres.....	KGM		
7212.50.00		-Autrement revêtus		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		30 ---- -D'une épaisseur de moins de 0,25 mm.....	KGM		
		40 ---- -D'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais n'excédant pas 0,5 mm	KGM		
		50 ---- -D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM		
		60 ---- -D'une épaisseur excédant 1 mm.....	KGM		
7212.60.00	00	-Plaqués	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.13		Fil machine en fer ou en aciers non alliés.			
7213.10.00		-Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- -Barres pour l'armature du béton, de spécification CSA G30.18 :			
		11 ---- -D'un diamètre de 12 mm ou moins	KGM		
		12 ---- -D'un diamètre de plus de 12 mm mais n'excédant pas 17 mm.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	13	-----D'un diamètre excédant 17 mm	KGM		
	90	-----Autres	KGM		
7213.20.00		-Autres, en aciers de décolletage		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	50	-----Contenant en poids 0,1 % ou moins de plomb.....	KGM		
	90	-----Autres	KGM		
		-Autres :			
7213.91.00		--De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-----Non trempé ni traité et non partiellement fabriqué :			
	41	-----De qualité pour pneus, tel que défini dans la Note statistique 2 du présent Chapitre	KGM		
	42	-----De qualité tête froide (cold heading quality (CHQ)), tel que défini dans la Note statistique 3 du présent Chapitre	KGM		
	43	-----De qualité pour soudage, tel que défini dans la Note statistique 4 du présent Chapitre.....	KGM		
	49	-----Autres.....	KGM		
	50	-----Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone.....	KGM		
	60	-----Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	KGM		
	70	-----Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone.....	KGM		
7213.99.00		--Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-----De section circulaire, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:			
	11	-----D'un diamètre de 14 mm ou plus mais de moins de 19 mm	KGM		
	12	-----D'un diamètre de 19 mm ou plus mais n'excédant pas 25,5 mm.....	KGM		
	13	-----D'un diamètre excédant 25,5 mm	KGM		
		-----De section circulaire, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
	31	-----D'un diamètre de 14 mm ou plus mais de moins de 19 mm	KGM		
	32	-----D'un diamètre de 19 mm ou plus mais n'excédant pas 25,5 mm.....	KGM		
	33	-----D'un diamètre excédant 25,5 mm	KGM		
		-----De section circulaire, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
	51	-----D'un diamètre de 14 mm ou plus mais de moins de 19 mm	KGM		
	52	-----D'un diamètre de 19 mm ou plus mais n'excédant pas 25,5 mm.....	KGM		
	53	-----D'un diamètre excédant 25,5 mm	KGM		
	90	-----Autres	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
72.14		Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.			
7214.10.00	00	-Forgées	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I	7214.20.00	-Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I		---- <i>-Barre d'armature pour béton, de spécification CSA G30.18, d'un diamètre de 12 mm ou moins :</i>			
I	11	---- <i>-D'un point d'élasticité maximum de 400MPa.....</i>	KGM		
I	12	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 400MPa mais n'excédant pas 500MPa</i>	KGM		
I	13	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 500MPa mais n'excédant pas 600MPa</i>	KGM		
I	14	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 600MPa.....</i>	KGM		
I		---- <i>-Barre d'armature pour béton, de spécification CSA G30.18, d'un diamètre de plus de 12 mm mais n'excédant pas 39 mm :</i>			
I	21	---- <i>-D'un point d'élasticité maximum de 400MPa.....</i>	KGM		
I	22	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 400MPa mais n'excédant pas 500MPa</i>	KGM		
I	23	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 500MPa mais n'excédant pas 600MPa</i>	KGM		
I	24	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 600MPa.....</i>	KGM		
I		---- <i>-Barre d'armature pour béton, de spécification CSA G30.18, d'un diamètre excédant 39 mm :</i>			
I	31	---- <i>-D'un point d'élasticité maximum de 400MPa.....</i>	KGM		
I	32	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 400MPa mais n'excédant pas 500MPa</i>	KGM		
I	33	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 500MPa mais n'excédant pas 600MPa</i>	KGM		
I	34	---- <i>-D'un point d'élasticité minimum supérieur à 600MPa.....</i>	KGM		
I	90	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
	7214.30.00	-Autres, en aciers de décolletage		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>-Contenant en poids 0,15 % ou plus mais n'excédant pas 0,35 % de plomb ou 0,05 % ou plus mais n'excédant pas 0,4 % de bismuth, devant servir à la fabrication de produits canadiens</i>	KGM		
		---- <i>-Barres plates, y compris les profilés de lame plate de niveleuse :</i>			
I					
I					
I					

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		24 -----D'une largeur n'excédant pas 76 mm.....	KGM		
		25 -----D'une largeur excédant 76 mm mais de moins de 152 mm.....	KGM		
		26 -----D'une largeur de 152 mm ou plus.....	KGM		
		-----Rondes :			
		33 -----D'un diamètre n'excédant pas 76 mm.....	KGM		
		34 -----D'un diamètre excédant 76 mm.....	KGM		
		40 -----Hexagones.....	KGM		
		50 -----Carrées.....	KGM		
		90 -----Autres.....	KGM		
		-Autres :			
7214.91.00		--De section transversale rectangulaire		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-----Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
		11 -----D'une largeur n'excédant pas 76 mm.....	KGM		
		12 -----D'une largeur excédant 76 mm mais de moins de 152 mm.....	KGM		
		13 -----D'une largeur de 152 mm ou plus.....	KGM		
		-----Contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
		21 -----D'une largeur n'excédant pas 76 mm.....	KGM		
		22 -----D'une largeur excédant 76 mm mais de moins de 152 mm.....	KGM		
		23 -----D'une largeur de 152 mm ou plus.....	KGM		
		-----Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
		31 -----D'une largeur n'excédant pas 76 mm.....	KGM		
		32 -----D'une largeur excédant 76 mm mais de moins de 152 mm.....	KGM		
		33 -----D'une largeur de 152 mm ou plus.....	KGM		
7214.99.00		--Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		20 -----Hexagones.....	KGM		
		30 -----Carrées.....	KGM		
		-----Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
		41 -----Rondes, d'un diamètre de moins de 76 mm.....	KGM		
		42 -----Rondes, d'un diamètre de 76 mm ou plus mais n'excédant pas 152 mm.....	KGM		
		43 -----Rondes, d'un diamètre excédant 152 mm.....	KGM		
		49 -----Autres.....	KGM		
		-----Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
		51 -----Rondes, d'un diamètre de moins de 76 mm.....	KGM		
		52 -----Rondes, d'un diamètre de 76 mm ou plus mais n'excédant pas 152 mm.....	KGM		
		53 -----Rondes, d'un diamètre excédant 152 mm.....	KGM		
		59 -----Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		60 - - - - -Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone.....	KGM		
72.15		Autres barres en fer ou en aciers non alliés.			
7215.10.00		-En aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		20 - - - - -Rondes.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
7215.50.00		-Autres, simplement obtenues ou parachevées à froid		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 - - - - -Barres plates.....	KGM		
		- - - - -Rondes :			
		21 - - - - -Meulées, tournées ou polies.....	KGM		
		29 - - - - -Autres.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
7215.90.00		-Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 - - - - -Chromées.....	KGM		
		20 - - - - -Barres pour l'armature du béton résistantes à la corrosion.....	KGM		
		30 - - - - -Autres barres pour l'armature du béton.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
72.16		Profilés en fer ou en aciers non alliés.			
7216.10.00		-Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		- - - - -Profilés en U :			
		11 - - - - -Standard américain.....	KGM		
		19 - - - - -Autres.....	KGM		
		- - - - -Profilés en I :			
		21 - - - - -Standard américain.....	KGM		
		29 - - - - -Autres.....	KGM		
		30 - - - - -Profilés en H.....	KGM		
		-Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7216.21.00	--	Profilés en L		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -À branches égales.....	KGM		
	20	---- -À branches inégales.....	KGM		
7216.22.00	00	Profilés en T	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus :			
7216.31.00	--	Profilés en U		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- -D'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm :			
	11	-----Standard américain.....	KGM		
	12	-----Pour véhicules automobiles.....	KGM		
	19	-----Autres.....	KGM		
		---- -D'une hauteur excédant 152,4 mm :			
	21	-----Standard américain.....	KGM		
	22	-----Pour véhicules automobiles.....	KGM		
	29	-----Autres.....	KGM		
7216.32.00	--	Profilés en I		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -D'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm.....	KGM		
	20	---- -D'une hauteur excédant 152,4 mm.....	KGM		
7216.33.00	--	Profilés en H		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- -À larges ailes :			
	11	-----D'une hauteur n'excédant pas 150 mm.....	KGM		
	12	-----D'une hauteur excédant 150 mm mais n'excédant pas 355 mm.....	KGM		
	13	-----D'une hauteur excédant 355 mm mais n'excédant pas 635 mm.....	KGM		
	14	-----D'une hauteur excédant 635 mm.....	KGM		
	20	---- -Pieux porteurs.....	KGM		
		---- -Autres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		91 - - - - -D'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm.....	KGM		
		92 - - - - -D'une hauteur excédant 152,4 mm	KGM		
7216.40.00		-Profils en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		- - - - -Profils en L, à branches égales :			
		11 - - - - -D'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm.....	KGM		
		12 - - - - -D'une hauteur excédant 152,4 mm	KGM		
		- - - - -Profils en L, à branches inégales :			
		21 - - - - -À branches larges, d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm.....	KGM		
		22 - - - - -À branches larges, d'une hauteur excédant 152,4 mm.....	KGM		
		30 - - - - -Profils en T	KGM		
7216.50.00		-Autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 - - - - -Devant servir dans les navires, bateaux ou engins flottants	KGM		
		20 - - - - -Profils, avec bord ou bords biseautés, d'une longueur de plus de 3,65 mm et soit d'une largeur de plus de 25,4 cm ou d'une épaisseur de plus de 3,5 cm, devant servir à la fabrication d'arrêts tranchants pour lames de boteurs (bulldozers) ou boteurs biais (angledozers), les bennes de chargeuses et de chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, les décapeuses autochargeuses et les niveleuses ou décapeuses pour routes	KGM		
		30 - - - - -Barres de profilage de patins de chenille, en aciers, d'une largeur de 190 mm ou plus mais n'excédant pas 350 mm et d'une hauteur n'excédant pas 150 mm, devant servir à la fabrication de patins de chenille pour les machines et appareils à chenilles	KGM		
		90 - - - - -Autres	KGM		
		-Profils simplement obtenus ou parachevés à froid :			
7216.61.00	00	-Obtenus à partir de produits laminés plats	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7216.69.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Autres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7216.91.00		--Obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>-Profils en L</i>	KGM		
	20	---- <i>-Profils en I ou en H</i>	KGM		
	30	---- <i>-Profils en U</i>	KGM		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	----- <i>-Comportant des bourrelets</i>	KGM		
	99	----- <i>-Autres</i>	KGM		
7216.99.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>-Profils en L</i>	KGM		
	20	---- <i>-Profils en I ou en H</i>	KGM		
	30	---- <i>-Profils en U</i>	KGM		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	----- <i>-Comportant des bourrelets</i>	KGM		
	99	----- <i>-Autres</i>	KGM		
72.17		Fils en fer ou en aciers non alliés.			
7217.10.00		-Non revêtus, même polis		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- <i>-Ronds, traités à chaud, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :</i>			
	41	----- <i>-D'un diamètre de moins de 1,5 mm, enroulés, d'un poids n'excédant pas 2 kg</i>	KGM		
	42	----- <i>-Autres, d'un diamètre de moins de 1 mm</i>	KGM		
	43	----- <i>-Autres, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm</i>	KGM		
	44	----- <i>-Autres, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm</i>	KGM		
	45	----- <i>-Autres, d'un diamètre de 3 mm ou plus</i>	KGM		
		---- <i>-Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :</i>			
	51	----- <i>-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm</i>	KGM		
	52	----- <i>-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm</i>	KGM		
	53	----- <i>-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm</i>	KGM		
	54	----- <i>-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus</i>	KGM		
	55	----- <i>-Plats</i>	KGM		
	59	----- <i>-Autres</i>	KGM		
		---- <i>-Autres ronds, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :</i>			
	61	----- <i>-Traités à chaud, d'un diamètre de moins de 1 mm</i>	KGM		
	62	----- <i>-Traités à chaud, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm</i>	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
63	----	-Traités à chaud, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
64	----	-Traités à chaud, d'un diamètre de 3 mm ou plus	KGM		
65	----	-Autres, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
66	----	-Autres, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
67	----	-Autres, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
68	----	-Autres, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
	----	-Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
71	----	-Plats	KGM		
79	----	-Autres.....	KGM		
	----	-Autres ronds, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
81	----	-Traités à chaud, d'un diamètre de moins de 1 mm	KGM		
82	----	-Traités à chaud, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
83	----	-Traités à chaud, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
84	----	-Traités à chaud, d'un diamètre de 3 mm ou plus	KGM		
85	----	-Autres, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
86	----	-Autres, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
87	----	-Autres, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
88	----	-Autres, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
	----	-Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
91	----	-Plats	KGM		
99	----	-Autres.....	KGM		
7217.20.00		-Zingués		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
10	----	-Plats	KGM		
	----	-Revêtus d'alliages de zinc-aluminium, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
41	----	-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
42	----	-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
43	----	-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
44	----	-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
49	----	-Autres.....	KGM		
	----	-Revêtus d'alliages de zinc-aluminium, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
51	----	-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	-		
52	----	-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	-		
53	----	-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
54	----	-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
59	----	-Autres.....	KGM		
	----	-Revêtus d'alliages de zinc-aluminium, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
61	----	-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
62	----	-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
63	----	-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
64	----	-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
69	----	-Autres.....	KGM		
	----	-Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
71		-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
72		-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
73		-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
74		-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
79		-Autres.....	KGM		
		----Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
81		-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
82		-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
83		-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
84		-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
89		-Autres.....	KGM		
		----Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
91		-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
92		-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
93		-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
94		-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
99		-Autres.....	KGM		
7217.30.00		-Revêtus d'autres métaux communs		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
10		-Plats.....	KGM		
		----Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
21		-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
22		-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
23		-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
24		-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
29		-Autres.....	KGM		
		----Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
31		-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
32		-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
33		-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
34		-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
39		-Autres.....	KGM		
		----Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
41		-Ronds, d'un diamètre de moins de 1 mm.....	KGM		
42		-Ronds, d'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
43		-Ronds, d'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
44		-Ronds, d'un diamètre de 3 mm ou plus.....	KGM		
49		-Autres.....	KGM		
7217.90.00		-Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
20		-Revêtus de matières plastiques	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Autres :			
		91 -----Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	KGM		
		92 -----Contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	KGM		
		93 -----Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	KGM		
III. -ACIERS INOXYDABLES					
72.18		Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables.			
7218.10.00	00	-Lingots et autres formes primaires	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Autres :			
7218.91.00	00	-De section transversale rectangulaire	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7218.99.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 -----Blooms, billettes, ronds, brames et larges	KGM		
		90 -----Autres	KGM		
72.19		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.			
		-Simplement laminés à chaud, enroulés :			
7219.11.00	00	-D'une épaisseur excédant 10 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7219.12.00	00	-D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7219.13.00	00	--D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7219.14.00	00	--D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
-Simplement laminés à chaud, non enroulés :					
7219.21.00		--D'une épaisseur excédant 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- -D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
		20 ---- -D'une largeur excédant 1 830 mm	KGM		
7219.22.00		--D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- -D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
		20 ---- -D'une largeur excédant 1 830 mm	KGM		
7219.23.00	00	--D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7219.24.00	00	--D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
-Simplement laminés à froid :					

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7219.31.00	00	-D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7219.32.00		-D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	----Série 300.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7219.33.00		-D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	----Série 300.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7219.34.00		-D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	----Série 300.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7219.35.00		-D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	----Série 300.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7219.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.20		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm. -Simplement laminés à chaud :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7220.11.00	00	-D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7220.12.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7220.20.00		-Simplement laminés à froid		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, PPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	----Série 300	KGM		
	90	----Autres	KGM		
7220.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, PPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7221.00.00		Fil machine en aciers inoxydables.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, PPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	30	----Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	KGM		
	40	----Ronds, série 300	KGM		
	50	----Autres ronds	KGM		
	60	----Autres tiges métalliques	KGM		
	90	----Autres	KGM		
72.22		Barres et profilés en aciers inoxydables.			
		-Barres simplement laminées ou filées à chaud :			
7222.11.00		--De section circulaire		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	----Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	KGM		
		----Autres, en acier allié à teneur élevée de nickel :			
	31	----D'un diamètre de 25 mm ou plus	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		32 - - - - -D'un diamètre de moins de 25 mm	KGM		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -D'un diamètre de 25 mm ou plus	KGM		
		92 - - - - -D'un diamètre de moins de 25 mm	KGM		
7222.19.00	- -Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		- - - - -Acier allié à teneur élevée de nickel :			
		11 - - - - -Barres plates	KGM		
		19 - - - - -Autres	KGM		
		- - - - -Autres :			
		21 - - - - -Barres plates	KGM		
		29 - - - - -Autres	KGM		
7222.20.00	-Barres simplement obtenues ou parachevées à froid			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		20 - - - - -Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	KGM		
		- - - - -Autres, en acier allié à teneur élevée de nickel :			
		31 - - - - -Rondes, d'un diamètre de 25 mm ou plus	KGM		
		32 - - - - -Rondes, d'un diamètre de moins de 25 mm	KGM		
		39 - - - - -Autres	KGM		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Rondes, d'un diamètre de 25 mm ou plus	KGM		
		92 - - - - -Rondes, d'un diamètre de moins de 25 mm	KGM		
		93 - - - - -Plates	KGM		
		99 - - - - -Autres	KGM		
7222.30.00	-Autres barres			En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		20 - - - - -Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	KGM		
		30 - - - - -Autres, en acier allié à teneur élevée de nickel	KGM		
		90 - - - - -Autres	KGM		
I 7222.40.00	-Profilés			En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-Fils profilés, étirés à froids ou étirés à froids et recuits, ayant jusqu'à 0,787 mm ² de section circulaire solide maximale.....	KGM		
	20	-Autres fils.....	KGM		
	90	-Autres.....	KGM		
7223.00.00		Fils en aciers inoxydables.		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	30	-Fils profilés, étirés à froids ou étirés à froids et recuits, ayant jusqu'à 0,787 mm ² de section circulaire solide maximale.....	KGM		
		-Autres, revêtus ou recouverts :			
	41	-Ressorts ronds.....	KGM		
	42	-Autres ronds.....	KGM		
	49	-Autres.....	KGM		
		-Autres ronds :			
	51	-Ressorts.....	KGM		
	52	-Autres, d'un diamètre de moins de 0,25 mm.....	KGM		
	53	-Autres, d'un diamètre de 0,25 mm ou plus mais de moins de 0,76 mm	KGM		
	54	-Autres, d'un diamètre de 0,76 mm ou plus mais de moins de 1,52 mm	KGM		
	55	-Autres, d'un diamètre de 1,52 mm ou plus mais de moins de 5,1 mm	KGM		
	56	-Autres, d'un diamètre de 5,1 mm ou plus mais de moins de 6,5 mm ..	KGM		
	57	-Autres, d'un diamètre de 6,5 mm ou plus.....	KGM		
	90	-Autres.....	KGM		
		IV. -AUTRES ACIERS ALLIÉS; BARRES CREUSES POUR LE FORAGE EN ACIERS ALLIÉS OU NON ALLIÉS			
72.24		Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi- produits en autres aciers alliés.			
7224.10.00 00		-Lingots et autres formes primaires	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7224.90.00 00		-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
72.25		Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus.			
		-En aciers au silicium dits « magnétiques » :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7225.11.00	00	-A grains orientés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7225.19.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7225.30.00	00	-Autres, simplement laminés à chaud, enroulés	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7225.40.00		-Autres, simplement laminés à chaud, non enroulés		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- <i>Traités à chaud</i>	KGM		
		20 ---- <i>-Autres, d'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 525 mm</i>	KGM		
		30 ---- <i>-Autres, d'une largeur excédant 1 525 mm mais n'excédant pas 1 830 mm</i>	KGM		
		40 ---- <i>-Autres, d'une largeur excédant 1 830 mm mais n'excédant pas 2 450 mm</i>	KGM		
		50 ---- <i>-Autres, d'une largeur excédant 2 450 mm</i>	KGM		
7225.50.00		-Autres, simplement laminés à froid		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- <i>-D'une épaisseur de moins de 0,5 mm</i>	KGM		
		20 ---- <i>-D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm</i>	KGM		
		30 ---- <i>-D'une épaisseur excédant 1 mm mais de moins de 3 mm</i>	KGM		
		40 ---- <i>-D'une épaisseur de 3 mm ou plus</i>	KGM		
		-Autres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7225.91.00		--Zingués électrolytiquement		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- -D'une épaisseur de moins de 0,25 mm	KGM		
		20 ---- -D'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais de moins de 0,5 mm	KGM		
		30 ---- -D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM		
		40 ---- -D'une épaisseur excédant 1 mm	KGM		
I	7225.92.00	--Autrement zingués		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I		10 ---- -D'une épaisseur de moins de 0,25 mm	KGM		
I		20 ---- -D'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais de moins de 0,5 mm	KGM		
I		30 ---- -D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM		
I		40 ---- -D'une épaisseur excédant 1 mm	KGM		
	7225.99.00	--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		20 ---- -Revêtus d'aluminium ou d'alliages d'aluminium	KGM		
		90 ---- -Autres	KGM		
	72.26	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm.			
		-En aciers au silicium dits « magnétiques » :			
	7226.11.00 00	--À grains orientés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	7226.19.00 00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	7226.20.00 00	-En aciers à coupe rapide	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-Autres :					
7226.91.00	00	-Simplement laminés à chaud	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7226.92.00	00	-Simplement laminés à froid	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7226.99.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		----Zingués :			
		11 ----D'une épaisseur de moins de 0,25 mm.....	KGM		
		12 ----D'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais de moins de 0,5 mm.....	KGM		
		13 ----D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM		
		19 ----D'une épaisseur excédant 1 mm.....	KGM		
		----Autres :			
		91 ----D'une épaisseur de moins de 0,25 mm.....	KGM		
		92 ----D'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais de moins de 0,5 mm.....	KGM		
		93 ----D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM		
		99 ----D'une épaisseur excédant 1 mm.....	KGM		
72.27		Fil machine en autres aciers alliés.			
7227.10.00	00	-En aciers à coupe rapide	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I	7227.20.00	-En aciers silico-manganeux		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I		20 ----De fils de soudure de qualité, définie dans la note statistique 4 du présent chapitre.....	KGM		
I		90 ----Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7227.90.00	-Autres			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- <i>-D'acier à outils (autres que aciers à coupe rapide), non trempé ni traité et non partiellement fabriqué :</i>			
11		---- <i>-D'acier à roulement à billes.....</i>	KGM		
19		---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
		---- <i>-D'autre acier à outils (autres que aciers à coupe rapide) :</i>			
21		---- <i>-D'acier à roulement à billes.....</i>	KGM		
29		---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
50		---- <i>-Autres, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage.....</i>	KGM		
60		---- <i>-Autres, de qualité tête froide (cold heading quality (CHQ)), tel que défini dans la Note statistique 3 du présent Chapitre.....</i>	KGM		
70		---- <i>-Autres, de qualité pour soudage, tel que défini dans la Note statistique 4 du présent Chapitre.....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres, de section circulaire :</i>			
81		---- <i>-D'un diamètre de moins de 14 mm.....</i>	KGM		
82		---- <i>-D'un diamètre de 14 mm ou plus mais n'excédant pas 19 mm.....</i>	KGM		
83		---- <i>-D'un diamètre de 19 mm ou plus.....</i>	KGM		
90		---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
72.28		Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés.			
7228.10.00	-Barres en aciers à coupe rapide			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 ---- <i>-Obtenues à froid.....</i>	KGM		
		20 ---- <i>-Non obtenues à froid.....</i>	KGM		
7228.20.00	-Barres en aciers silico-manganeux			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		40 ---- <i>-Obtenues à froid.....</i>	-		
		50 ---- <i>-Non obtenues à froid.....</i>	-		
7228.30.00	-Autres barres, simplement laminées ou filées à chaud			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----D'acier à outils (autres que l'acier rapide) :			
		41 -----D'acier à roulement à billes	KGM		
		42 -----D'acier de couteau de déchetag, pas formé à froid	KGM		
		49 -----Autres	KGM		
		-----Barres et tiges pour l'armature du béton :			
		51 -----D'un diamètre de 12 mm ou moins	KGM		
		52 -----D'un diamètre de plus de 12 mm mais n'excédant pas 39 mm	KGM		
		53 -----D'un diamètre excédant 39 mm	KGM		
		60 -----Autres, d'acier allié à teneur élevée de nickel	KGM		
		-----Autres rondes :			
		71 -----D'un diamètre de moins de 76 mm	KGM		
		72 -----D'un diamètre de plus de 76 mm mais n'excédant pas 152 mm	KGM		
		73 -----D'un diamètre de plus de 152 mm mais n'excédant pas 228 mm	KGM		
		74 -----D'un diamètre excédant 228 mm	KGM		
		-----Autres, de section rectangulaire :			
		81 -----D'une section minimale moins de 152 mm	KGM		
		82 -----D'une section maximale de 152 mm ou plus	KGM		
		90 -----Autres	KGM		
7228.40.00		-Autres barres, simplement forgées		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 -----Acier de moulage	KGM		
		20 -----Acier à outils	KGM		
		90 -----Autres	KGM		
7228.50.00		-Autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		10 -----Acier de moulage	KGM		
		20 -----Acier à outils	KGM		
		90 -----Autres	KGM		
7228.60.00 00		-Autres barres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
7228.70.00		-Profilés		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		----- <i>-Profils en L, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés</i> :			
11		----- <i>-À branches égales</i>	KGM		
12		----- <i>-À branches inégales</i>	KGM		
		----- <i>-Profils en H à larges ailes, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés :</i>			
21		----- <i>-D'une hauteur n'excédant pas 150 mm</i>	KGM		
22		----- <i>-D'une hauteur excédant 150 mm</i>	KGM		
30		----- <i>-Autres profils en H, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés</i>	KGM		
		----- <i>-Profils en I, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés</i> :			
41		----- <i>-Standard américain, d'une hauteur n'excédant pas 150 mm</i>	KGM		
42		----- <i>-Standard américain, d'une hauteur excédant 150 mm</i>	KGM		
49		----- <i>-Autres</i>	KGM		
50		----- <i>-Profils en U, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés</i>	KGM		
60		----- <i>-Profils en T, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés</i>	KGM		
70		----- <i>-Profils en Z, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés</i>	KGM		
		----- <i>-Autres formes ou profils, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés :</i>			
81		----- <i>-Pieux porteurs</i>	KGM		
82		----- <i>-Profils de lame de niveleuse, courbés</i>	KGM		
83		----- <i>-Barres de profilage de patins de chenille, en aciers, d'une largeur de 190 mm ou plus mais n'excédant pas 350 mm et d'une hauteur n'excédant pas 150 mm, devant servir à la fabrication de patins de chenille pour les machines et appareils à chenilles</i>	KGM		
89		----- <i>-Autres</i>	KGM		
		----- <i>-Autres :</i>			
91		----- <i>-Profils en L</i>	KGM		
92		----- <i>-Profils en H ou en I</i>	KGM		
93		----- <i>-Profils en U</i>	KGM		
99		----- <i>-Autres</i>	KGM		
7228.80.00		-Barres creuses pour le forage		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		----- <i>-Simplement laminées à chaud :</i>			
11		----- <i>-Rondes, en aciers alliés</i>	KGM		
12		----- <i>-Rondes, autres</i>	KGM		
18		----- <i>-Autres, en aciers alliés</i>	KGM		
19		----- <i>-Autres</i>	KGM		
		----- <i>-Autres :</i>			
91		----- <i>-Rondes, en aciers alliés</i>	KGM		
92		----- <i>-Rondes, autres</i>	KGM		
98		----- <i>-Autres, en aciers alliés</i>	KGM		
99		----- <i>-Autres</i>	KGM		
72.29		Fils en autres aciers alliés.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7229.20.00		-En aciers silico-manganeux		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		----Ronds, d'un diamètre n'excédant pas 1,6 mm, contenant en poids moins de 0,2 % de carbone, plus de 0,9 % de manganèse et plus de 0,6 % de silicone, pour le soudage à l'arc :			
	11	----Revêtus de cuivre	KGM		
	19	----Autres	KGM		
	90	----Autres	KGM		
7229.90.00		-Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TXM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	30	----D'aciers à coupe rapide	KGM		
	40	----Autres plats	KGM		
		----Autres ronds, d'un diamètre n'excédant pas 1,6 mm, contenant en poids moins de 0,2 % de carbone et plus de 0,3 % de nickel ou plus de 0,08 % de molybdène, pour le soudage à l'arc :			
	51	----Revêtus de cuivre	KGM		
	59	----Autres	KGM		
		----Autres ronds, contenant en poids 1,2 % ou plus de silicone et 0,6 % ou plus de chrome :			
	61	----D'un diamètre de moins de 1 mm	KGM		
	62	----D'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
	63	----D'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
	64	----D'un diamètre de 3 mm ou plus	KGM		
		----Autres ronds :			
	71	----D'un diamètre de moins de 1 mm	KGM		
	72	----D'un diamètre de 1 mm ou plus mais de moins de 1,5 mm	KGM		
	73	----D'un diamètre de 1,5 mm ou plus mais de moins de 3 mm	KGM		
	74	----D'un diamètre de 3 mm ou plus	KGM		
	90	----Autres	KGM		